

Le 25 septembre 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-294

Aéroport de Roanne

Maintenance Station-Service

Marché avec la société Madic
2023-2026

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	02/10/2023
Publié	

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L. 2123-1-1° et R 2122-8 du code de la commande publique portant sur les marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour les achats dont le besoin estimé est inférieur à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » et plus particulièrement la création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords- cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du président du 30 juillet 2020 donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération gère l'aéroport de Roanne, situé route de Combray à Saint-Léger-sur-Roanne ;

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer le bon état de fonctionnement de la station-service d'avitaillement ;

Considérant l'offre présentée par la société Madic correspondant à une maintenance annuelle des appareils distributeurs, de l'automate de lecture de carte bancaire, du pupitre de gestion, de l'assistanat Help Desk, des matériels périphériques, de la métrologie légale et de la maintenance régie correspond à Roannais Agglomération ;

DECIDE

- D'approuver le contrat de maintenance de la station-service de l'aéroport de Roanne avec la Société Madic installée à 5 impasse des Tourmaline, à Nantes ;
- De dire que le montant forfaitaire annuel s'élève à 13 227,00 € HT, frais de déplacement inclus ;
- De préciser que le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an courante à compter du 1^{er} octobre 2023, renouvelable tacitement.

*Par délégation du Conseil communautaire,
Pour le Président et par subdélégation,*

Jacques TRONCY

Vice-Président délégué aux finances
et aux achats publics

